

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2008

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008101

Signataire : MG/PC

OBJET : Rapport du représentant du conseil municipal aux conseils d'administration de la SEM PACT 93. Année 2007.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1524-5,

Vu le rapport des conseils d'administration de la SEM PACT 93, pour l'année 2007,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la communication du rapport des conseils d'administration de la SEM PACT 93, pour l'année 2007, présenté par Evelyne YONNET, représentante du conseil municipal.

Le Maire